

8 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Lambaréné

Il engrosse la petite sœur de sa femme

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

EN abusant sexuellement de la petite sœur de sa compagne, N. W. M. M., âgée d'à peine 15 ans, Alain Koumba Maganga vient allonger la liste des prédateurs sexuels qui écument désormais nos villes. Déféré devant le procureur de Lambaréné, le mardi 24 janvier dernier, par les agents de la Police d'investigations judiciaires (Pij), ce compatriote de 44 ans a été placé sous mandat de dépôt, à la prison centrale de cette localité. Le déclencheur ? la grossesse de la gamine, au bout

de la série de viols à de la part de son beau-frère. On apprend, grâce au rapport d'enquête, que Alain Koumba Maganga réside à Grand-Village, un quartier du premier arrondissement de Lambaréné, avec sa compagne et la cadette de cette dernière. Il s'agit de la jeune N. W. M. M., que le quadragénaire, chauffeur au Centre de traitement ambulatoire (CTA) local, a lui-même élevée. Mais derrière l'apparente harmonie qui se dégage du couple qu'Alain forme avec la sœur aînée de sa victime, se cache un secret qui ne va pas tarder à bousculer l'équilibre familial. En effet, le père de famille aurait pris l'habitude de profiter



Photo : ESSAIE

Alain Koumba Maganga, un pervers sexuel ?

des déplacements de sa femme, pour avoir des rapports sexuels avec sa petite belle-sœur. Autrement dit avec sa fille, en tant que son

père nourricier. Courant janvier dernier, l'entourage de N. W. M. M. remarque des changements morphologiques

majeurs, qui dissimulent à peine la grossesse qu'elle porte. Il est trop tard pour envisager une quelconque interruption volontaire de grossesse (IVG), car la parturiente en devenir est presque à terme. A la question de savoir qui l'a mise dans cet état, le nom de son beau-frère est vite lâché. Dans les heures qui suivent, une plainte est déposée à l'encontre du mis en cause à l'antenne de la Police d'investigations judiciaires de Lambaréné. Le lundi 23 janvier dernier, Alain Koumba Maganga est donc mis aux arrêts. C'est en détention préventive qu'il apprendra, sans doute, la naissance du bébé à palabres.

En France...

***Rennes : il demandait à de jeunes enfants de 6 et 7 ans de se battre ÂGÉS** de 6 et 7 ans, des enfants se sont battus pour faire plaisir à un jeune homme de 19 ans, qui s'ennuyait pendant l'été. Ce dernier a été arrêté puis placé en garde à vue.

***Loos, Nord : Tué devant sa fille, pour une place au parking** UN père de 30 ans a été tué d'un coup de couteau à la carotide par son voisin, pour un différend au sujet d'une place de parking, lundi soir, à Loos, dans le Nord, a révélé La Voix du Nord. La fille de la victime, âgée de 5 ans, était présente au moment du drame.

***Seine-et-Marne : Séquestré par trois faux policiers qui lui volent sa cargaison de luxe** UN chauffeur de camion a été agressé par trois hommes déguisés en agents de police. Ils lui ont dérobé 400 000€ de produits, dont des parfums et des cigarettes.

***Yvelines : écroué après avoir drogué et violé la jeune fille au pair** UN habitant de Plaisir (Yvelines) a été écroué, après avoir été mis en examen, pour le viol d'une jeune fille au pair, l'été dernier, au Canet-en-Roussillon (Pyrénées-Orientales). Âgé de 40 ans, il est aussi accusé d'avoir abusé d'une amie à sa femme, à Plaisir, en 2009.

Rassemblées par AEE

Vol à Port-Gentil

Le CES public du Parc encore visité par des malfrats

C. N. E.
Port-Gentil/Gabon

POUR la deuxième fois, le collège d'enseignement secondaire (CES) public du Parc, dernier né des établissements secondaires publics de la province de l'Ogooue-Maritime, a été visité par des vandales, dans la nuit du 26 au 27 janvier 2017 écoulée. Bien que surpris par le vigile, les voleurs présumés ont réussi à prendre la poudre d'escampette. Récit. Ce jeudi 26 janvier, le personnel administratif et les élèves viennent, comme d'habitude, de vider le collège, après les cours, l'abandonnant aux mains

du vigile, dans une enceinte spacieuse partiellement clôturée. Malheureusement, une fois la journée couverte du manteau noir, rien ne garantit la sécurité des lieux, malgré la présence d'un veilleur de nuit. Les voleurs le savent et font donc tout bonnement irruption une fois la nuit tombée. Aussi, réussissent-ils, dans un premier temps, à pénétrer, par effraction, dans le bureau du surveillant qu'ils mettent sens dessus-dessous. Ils sont trahis au moment où ils tentent d'entrer à l'infirmerie, en cassant la porte. Car le bruit suspect provoqué par leur geste est saisi par le vigile effectuant sa ronde. C'est pendant que ce der-



Photo : Christelle Ntsame Ekogwe

Mme Ogoula, le principal du CES, faisant le tour du propriétaire.

nier entreprend de comprendre l'origine du bruit entendu, qu'il est à son tour repéré par l'un des six vandales aux aguets. Celui-ci donne l'alerte à ses camarades, qui prennent tous leurs jambes à leurs cous et s'évanouissent dans la nature.

Mais au final, fort heureusement, plus de peur que de mal. A priori, aucun objet ni dossier important ne semble avoir été dérobé, même si Mme Ogoula, la principale de ce CES, n'a pas encore fini de dresser l'état des lieux. C'est la deuxième fois que

le collège du parc est vandalisé depuis le début de l'année scolaire en cours. Outre ces actes de banditisme, ce CES fait face à de nombreuses difficultés de fonctionnement. Sans budget depuis sa naissance, voici 3 ans, il ne peut compter que sur le modeste soutien de la direction d'académie provinciale et sur celui de l'association de parents d'élèves. Pour l'heure, une plainte contre X a été déposée auprès des autorités compétentes, qui ont demandé l'ouverture d'une enquête. Parallèlement, des bonnes volontés sont attendues pour l'achèvement des travaux de la barrière. Toute chose qui permettrait de renforcer le système de sécurité de la structure.

Accident à Kango

Collision entre un bus de la Sogatra et un grumier

SCOM
Libreville/Gabon

ON est passé près d'un drame de la route, le vendredi 27 janvier dernier, à Kango. Un bus de la Société gabonaise de transport (Sogatra) et un grumier sont entrés en collision, à hauteur d'un carrefour. L'accident a occasionné des dégâts matériels considérables, surtout chez le transporteur en commun dont les passagers ont dû être transbordés, pour rallier la capitale gabonaise. Il est environ 10 heures, un moment de la journée où la route nationale connaît généralement le grand trafic. Parmi les usagers, un bus de la Société gabonaise de transport (Sogatra), qui circule dans le sens Kango/Libre-



Photo : E-MM

La position du bus de la Sogatra et du grumier après l'impact.

ville, avec une dizaine de passagers à son bord. Sauf que l'autobus de marque Marcopolo est subitement victime d'une crevaison et, donc, contraint de se ranger sur le côté pour remédier à la situation, avant de poursuivre son trajet. Entre-temps, un transporteur de grumes d'une entreprise fores-

tière arrive dans l'autre sens. Le conducteur est en train de regagner le parc à bois, avec une cargaison de billes d'Okoumé. Mais la voie est très rétrécie au moment du croisement, tant et si bien que le transporteur de grumes, qui roule à vive allure, ne peut éviter le bus de la Sogatra en face de lui. Aussi,

ce dernier est-il touché à l'arrière-droit, quelques-une de ses vitres volant en éclats. "Les passagers ont eu énormément de baraka, d'autant plus que l'impact n'était pas frontal. Le fait qu'aucun des occupants n'avait les membres à l'extérieur, comme c'est très souvent le cas chez nombre de voyageurs effrontés, a certainement permis d'éviter le pire", relève un Officier de police judiciaire (OPJ) de la brigade routière de Kango. Après le constat d'usage effectué par les pandores, le transporteur de la Sogatra a pris la direction de la base locale de Kango. En attendant l'arrivée des techniciens de l'entreprise, qui devaient procéder à une évaluation plus poussée des dommages.

